



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/55

QUESTION N°12

OBJET : INTERCOMMUNALITE / RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Vingt-sept Septembre
A vingt heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS
Louis VINCENT - Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe BATAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Marie-Françoise JOLLY

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 15 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 28

N°D2023_55 – INTERCOMMUNALITE / Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 juin 2023,

Vu la délibération n°D/2023/75 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2023 prenant acte du rapport d'activité 2022,

Vu le rapport d'activité ci-annexé,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser chaque année, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2022.

Transmis en Préfecture le : 29/09/2023
Publié(e) le : 29/09/2023
Exécutoire le : 29/09/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 27 SEPTEMBRE 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

